



Le 8 août 2024

Pour publication immédiate

QUÉBECOR INC. ANNONCE SES RÉSULTATS CONSOLIDÉS POUR LE DEUXIÈME TRIMESTRE 2024

Montréal (Québec) – Québecor inc. (« Québecor » ou la « Société ») communique aujourd'hui ses résultats financiers consolidés pour le deuxième trimestre 2024.

Faits saillants du deuxième trimestre 2024

- Au deuxième trimestre 2024, Québecor a enregistré des revenus de 1,39 G\$, en baisse de 11,6 M\$ (-0,8 %), un BAIIA ajusté¹ de 624,9 M\$, en hausse de 19,7 M\$ (3,3 %), et des flux de trésorerie d'exploitation ajustés² de 449,7 M\$, en baisse de 5,6 M\$ (-1,2 %) par rapport à la même période de 2023.
- Le secteur Télécommunications a affiché pour sa part une baisse de 14,3 M\$ (-1,2 %) de ses revenus, un BAIIA ajusté stable et une baisse de 15,7 M\$ (-3,4 %) de ses flux de trésorerie d'exploitation ajustés, reflétant, dans ce dernier cas, les investissements soutenus liés au plan d'expansion à l'échelle du Canada.
- Augmentation nette de 66 200 unités génératrices de revenus (« UGR »)³ (0,9 %) au deuxième trimestre 2024, dont 93 500 lignes (2,4 %) en téléphonie mobile.
- Groupe TVA inc. (« Groupe TVA ») a enregistré une hausse de 5,2 M\$ (3,7 %) de ses revenus et une variation favorable de 17,0 M\$ de son BAIIA ajusté comparativement au deuxième trimestre 2023, expliquées, entre autres, par la conclusion d'une entente sur les redevances pour la chaîne spécialisée LCN qui a entraîné un écart favorable rétroactif de 10,2 M\$.
- Le secteur Sports et divertissement a affiché une baisse de 3,4 M\$ (-7,0 %) de ses revenus et une diminution de 2,0 M\$ de son BAIIA ajusté au deuxième trimestre 2024.
- Bénéfice net consolidé attribuable aux actionnaires de Québecor de 207,6 M\$ (0,90 \$ par action de base), en hausse de 33,5 M\$ (0,15 \$ par action de base) ou 19,2 %.
- Bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation⁴ de 205,1 M\$ (0,89 \$ par action de base), en hausse de 22,8 M\$ (0,10 \$ par action de base) ou 12,5 %.
- Au cours du deuxième trimestre 2024, Fizz et Freedom Mobile Inc. (« Freedom ») ont annoncé l'expansion de leur territoire de desserte dans plusieurs régions canadiennes, dont le Manitoba, grâce à des ententes conclues conformément au cadre d'exploitant de réseau mobile virtuel (« ERMV ») du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (« CRTC »). Cette expansion s'est poursuivie le 23 juillet 2024 lors de l'annonce, par Freedom, de l'ajout de 50 villes et communautés de l'Alberta et de la Colombie-Britannique à ses zones d'abonnement.
- Freedom a annoncé, le 7 mai 2024, le lancement graduel de ses nouveaux services abordables d'Internet filaire et de télévision, Freedom Home Internet et Freedom TV, devenant ainsi un véritable joueur multiservices, ce qui lui donne la possibilité d'aller rejoindre un nouveau segment de clientèle qui recherche des offres de services groupés.
- Vidéotron ltée (« Vidéotron ») a annoncé, le 10 avril 2024, qu'elle contribuera à l'amélioration de la couverture sans fil offerte aux régions du Québec par la construction d'au moins 37 nouvelles infrastructures de téléphonie mobile en Abitibi-Témiscamingue et dans les Laurentides, dans le cadre d'un partenariat avec le gouvernement du Québec.

¹ Voir « Définitions – BAIIA ajusté ».

² Voir « Définitions – Flux de trésorerie d'exploitation ajustés ».

³ Voir « Définitions – Indicateur clé de rendement ».

⁴ Voir « Définitions – Bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation ».

- Vidéotron et Freedom ont fait très bonne figure dans le rapport semestriel dévoilé le 25 avril 2024 par la Commission des plaintes relatives aux services de télécom-télévision (« CPRST »). La qualité exceptionnelle du service offert par Vidéotron et Freedom à leur clientèle et le soin qu'elles portent à la prompte résolution des questions se reflètent dans ce rapport. Alors que le volume des plaintes répertoriées par la CPRST pour l'ensemble de l'industrie des télécommunications connaît une forte hausse de 43,1 %, Vidéotron s'est démarquée des autres grands joueurs grâce à une baisse significative de 11,4 %, tandis que Freedom a vu son pourcentage de plaintes diminuer de 6,5 % à 4,7 % par rapport au volume total de plaintes de l'industrie.
- Gestion d'événements GesteV inc. (« GesteV ») a acquis Evenma, le 26 juin 2024, une entreprise spécialisée en gestion d'événements populaires et corporatifs, dont le réputé Festivent et les Festibières. Cette acquisition marque une étape importante dans l'expansion de GesteV, renforçant ainsi sa position de leader sur le marché de l'événementiel.
- Le 6 mai 2024, l'agence de notation de crédit S&P Global Ratings a relevé la notation de la dette non garantie de Vidéotron de BB+ à BBB- (perspectives stables). Le 30 mai 2024, l'agence de notation de crédit Moody's Ratings a relevé la notation de la dette non garantie de Vidéotron de Ba2 à Baa3 (perspectives stables). Le 13 juin 2024, à la suite de ces nouvelles notations, toutes les sûretés sur les actifs de Vidéotron consenties aux prêteurs bancaires ont été éliminées et tous les instruments de dette afférents (y compris les instruments financiers dérivés) sont dorénavant non garantis par des sûretés.
- Vidéotron a émis, le 21 juin 2024, des billets de premier rang d'un montant en capital global de 600,0 M\$, portant intérêt à un taux de 4,650 % et échéant le 15 juillet 2029, ainsi que des billets de premier rang d'un montant en capital global de 400,0 M\$, portant intérêt à un taux de 5,000 % et échéant le 15 juillet 2034, pour un produit net de 992,6 M\$.
- Vidéotron a remboursé à l'échéance, le 17 juin 2024, ses billets de premier rang d'un montant en capital global de 600,0 M\$ US, portant intérêt à un taux de 5,375 %, et les contrats de couverture afférents ont été réalisés pour une contrepartie totale en espèces de 662,3 M\$.
- Québecor a racheté, le 25 juin 2024, toutes ses débetures convertibles 4,0 % en circulation d'un montant en capital total de 150,0 M\$. Conformément aux modalités des débetures, la Société a choisi de régler le rachat en actions et a, par conséquent, émis et remis aux porteurs 5 161 237 actions subalternes de catégorie B (comportant droit de vote) (« actions catégorie B »).

Déclaration de Pierre Karl Péladeau, président et chef de la direction de Québecor :

« C'est avec grande fierté que Québecor a annoncé avoir respecté l'ensemble des neuf engagements pris auprès d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE) et de la population canadienne, et ce, à peine plus d'un an après l'acquisition de Freedom par Vidéotron en avril 2023. À cet égard, nous avons notamment réussi à favoriser une véritable concurrence au sein de l'industrie canadienne des télécommunications en l'espace d'à peine un an, entraînant une baisse des prix des services sans fil au bénéfice de l'ensemble de la population canadienne. De plus, nous avons tenu notre promesse d'étendre l'offre de services de Freedom et de Fizz au Manitoba ainsi que dans plusieurs autres régions canadiennes au moyen des ententes d'ERMV, ce qui permet désormais à Vidéotron, Fizz et Freedom de rejoindre plus de 32 millions de Canadiennes et de Canadiens, soit environ 80 % de la population du Canada.

Portés par notre volonté de continuer à révolutionner le marché canadien du sans-fil et à bonifier l'expérience de notre clientèle, nous avons récemment annoncé que tous les forfaits mensuels de Freedom incluront dorénavant l'accès au réseau 5G ainsi que l'itinérance aux États-Unis et au Mexique. Véritable joueur multiservices, Freedom continue également d'accroître sa présence auprès d'une clientèle à la recherche d'offres de services groupés abordables en proposant ses nouveaux services d'Internet filaire et de télévision, soit Freedom Home Internet et Freedom TV.

Grâce à l'élargissement du territoire que nous desservons et à la diversification de notre gamme de produits à tarifs concurrentiels, notre secteur Télécommunications a affiché une croissance de 308 500 lignes (8,5 %) en téléphonie mobile au cours des 12 derniers mois.

Afin que nous puissions continuer à bâtir notre réseau 5G à l'échelle du Canada, le cadre réglementaire pour les ERMV doit nous permettre de jouer pleinement notre rôle de quatrième fournisseur national et de rivaliser équitablement avec le « Big 3 » qui déploie actuellement des tactiques jugées anticoncurrentielles. Depuis le début de notre expansion canadienne, nous avons amplement démontré les avantages d'une saine concurrence pour les consommateurs et les consommatrices à l'échelle du pays. Pour que la population puisse bénéficier d'un accès à des services sans fil innovants et à meilleurs prix, les autorités réglementaires doivent agir promptement et instaurer des politiques adéquates ainsi que des tarifs adaptés au contexte actuel du marché.

Évoluant dans un environnement encore fortement concurrentiel lors du deuxième trimestre 2024, Québecor a enregistré une légère baisse de 0,8 % de ses revenus consolidés, une hausse de 3,3 % de son BAIIA ajusté, reflétant une performance opérationnelle toujours aussi rigoureuse, et une augmentation de 12,5 % de son bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation. Grâce à une flexibilité financière optimale de plus de 2,1 G\$ en liquidités disponibles, Québecor demeure très bien positionnée pour concrétiser son plan de croissance à l'échelle canadienne.

D'autre part, l'excellente réputation de Vidéotron sur les marchés financiers a été confirmée par l'obtention de notations de qualité investissement ou « *Investment Grade* » de la part de S&P Global Ratings ainsi que de Moody's Ratings. D'ailleurs, le succès de notre première émission de billets de premier rang de qualité investissement d'un montant global de 1,0 G\$ marque une étape importante dans la réduction de notre coût d'emprunt.

Pour sa part, au cours du deuxième trimestre 2024, Groupe TVA a affiché une variation favorable de 17,0 M\$ de son BAIIA ajusté, principalement en raison de l'ajustement rétroactif de 10,2 M\$ sur les redevances de la chaîne spécialisée LCN et du retour des productions étrangères d'envergure dans les studios de MELS.

Concernant les activités de télévision, celles-ci continuent de subir les contrecoups de la décroissance des revenus publicitaires et d'être confrontées aux mêmes défis majeurs qui perdurent au sein de l'industrie des médias. Hormis l'ajustement rétroactif non récurrent sur les redevances, le BAIIA ajusté des activités de télévision serait demeuré négatif. Nous poursuivons d'ailleurs nos démarches soutenues afin d'obtenir la juste valeur marchande pour l'ensemble de nos chaînes spécialisées. Nous comptons également sur la décision d'arbitrage à venir du CRTC visant les redevances de TVA Sports afin de recevoir, de la part de Bell Télé, cette juste valeur réclamée depuis des années.

Malgré cette situation difficile, des économies liées à nos initiatives de réorganisation annoncées l'année dernière commencent à se matérialiser. De plus, Groupe TVA demeure la télévision préférée des Québécoises et des Québécois grâce à la force de sa programmation. Au cours du deuxième trimestre 2024, Groupe TVA a augmenté ses parts de marché qui ont atteint 42,5 parts, un résultat qui nous place largement en tête. La chaîne TVA Sports a connu une croissance exceptionnelle de 1,0 part, notamment portée par la diffusion des séries éliminatoires de la Ligue nationale de hockey (LNH) et de l'Euro 2024.

Enfin, nous restons fermement engagés envers la poursuite de notre expansion et l'exécution disciplinée de nos stratégies afin d'offrir une expérience client sans pareille, une gamme de produits plus vaste et des options toujours plus abordables à un nombre croissant de Canadiennes et de Canadiens. Comme en témoignent notre solide feuille de route et notre performance opérationnelle supérieure, nous continuerons à le faire en maintenant une discipline financière rigoureuse, dans le but de créer davantage de valeur pour l'ensemble de nos parties prenantes. »

Mesures non normalisées selon les IFRS

La Société utilise des mesures non normalisées selon les Normes internationales d'information financière (« IFRS »), telles que le BAIIA ajusté, le bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation, les flux de trésorerie d'exploitation ajustés, les flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation et le ratio d'endettement net consolidé ainsi que des indicateurs clés de rendement, dont l'UGR. Les définitions des mesures non normalisées selon les IFRS et de l'indicateur clé de rendement utilisés par la Société, dans ce communiqué, sont présentées dans la section « Définitions ».

Tableau financier

Tableau 1

Sommaire consolidé des résultats, des flux de trésorerie et du bilan

(en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action de base)

| | Trois mois terminés les 30 juin | | Six mois terminés les 30 juin | | |
|---|------------------------------------|-----------------|----------------------------------|-----------------|-----------|
| | 2024 | 2023 | 2024 | 2023 | |
| Résultats | | | | | |
| Revenus : | | | | | |
| Télécommunications | 1 186,9 | \$ 1 201,2 | \$ 2 366,4 | \$ 2 126,2 | \$ |
| Média | 184,4 | 180,3 | 353,2 | 351,1 | |
| Sports et divertissement | 45,4 | 48,8 | 92,1 | 97,3 | |
| Intersectoriels | (29,8) | (31,8) | (62,0) | (60,5) | |
| | 1 386,9 | 1 398,5 | 2 749,7 | 2 514,1 | |
| BAIIA ajusté (BAIIA ajusté négatif) : | | | | | |
| Télécommunications | 608,1 | 607,6 | 1 183,6 | 1 081,8 | |
| Média | 18,9 | (0,5) | 2,2 | (26,9) | |
| Sports et divertissement | 1,0 | 3,0 | 4,9 | 6,4 | |
| Siège social | (3,1) | (4,9) | (6,3) | (13,3) | |
| | 624,9 | 605,2 | 1 184,4 | 1 048,0 | |
| Amortissement | (237,6) | (250,6) | (473,8) | (439,1) | |
| Frais financiers | (108,1) | (113,7) | (217,0) | (191,6) | |
| Gain (perte) sur évaluation et conversion des instruments | | | | | |
| financiers | 5,7 | 1,6 | 15,5 | (9,7) | |
| Restructuration, frais d'acquisition et autres | (7,0) | (13,3) | (9,2) | (18,9) | |
| Impôts sur le bénéfice | (71,3) | (57,9) | (125,7) | (103,9) | |
| Bénéfice net | 206,6 | \$ 171,3 | \$ 374,2 | \$ 284,8 | \$ |
| Bénéfice net attribuable aux actionnaires | | | | | |
| | 207,6 | \$ 174,1 | \$ 380,8 | \$ 295,0 | \$ |
| Bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation | | | | | |
| | 205,1 | 182,3 | 368,2 | 318,3 | |
| Par action de base : | | | | | |
| Bénéfice net attribuable aux actionnaires | 0,90 | 0,75 | 1,65 | 1,28 | |
| Bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation | 0,89 | 0,79 | 1,60 | 1,38 | |

Tableau 1 (suite)

| | Trois mois terminés les 30 juin | | Six mois terminés les 30 juin | |
|---|------------------------------------|----------|----------------------------------|-------------------------|
| | 2024 | 2023 | 2024 | 2023 |
| Dépenses en immobilisations : | | | | |
| Télécommunications | 162,1 | \$ 145,9 | \$ 295,0 | \$ 240,6 |
| Média | 11,0 | 2,2 | 17,2 | 3,2 |
| Sports et divertissement | 1,9 | 1,7 | 3,3 | 2,6 |
| Siège social | 0,2 | 0,1 | 0,2 | 0,3 |
| | 175,2 | 149,9 | 315,7 | 246,7 |
| Acquisitions de licences de spectre | 239,1 | – | 298,9 | 9,9 |
| Flux de trésorerie : | | | | |
| Flux de trésorerie d'exploitation ajustés : | | | | |
| Télécommunications | 446,0 | 461,7 | 888,6 | 841,2 |
| Média | 7,9 | (2,7) | (15,0) | (30,1) |
| Sports et divertissement | (0,9) | 1,3 | 1,6 | 3,8 |
| Siège social | (3,3) | (5,0) | (6,5) | (13,6) |
| | 449,7 | 455,3 | 868,7 | 801,3 |
| Flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation ¹ | 220,8 | 222,9 | 443,4 | 369,9 |
| Flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation | 391,6 | 358,4 | 780,4 | 630,3 |
| | | | 30 juin 2024 | 31 déc. 2023 |
| Bilan | | | | |
| Espèces et quasi-espèces | | | 8,1 | \$ 11,1 |
| Fonds de roulement | | | 27,5 | (1 125,6) |
| Actif net lié aux instruments financiers dérivés | | | 76,9 | 110,8 |
| Actif total | | | 12 879,3 | 12 741,3 |
| Dette à long terme totale (y compris la portion à court terme) | | | 7 757,2 | 7 668,2 |
| Obligations locatives (court et long terme) | | | 373,1 | 376,2 |
| Débitures convertibles, y compris les dérivés incorporés | | | – | 165,0 |
| Capitaux propres attribuables aux actionnaires | | | 2 118,7 | 1 726,9 |
| Capitaux propres | | | 2 226,6 | 1 837,7 |
| Ratio d'endettement net consolidé¹ | | | 3,39x | 3,39x |

¹ Voir « Mesures non normalisées selon les IFRS ».

Comparaison des deuxièmes trimestres 2024 et 2023

Revenus de 1,39 G\$, en baisse de 11,6 M\$ (-0,8 %).

- Diminution dans les secteurs Télécommunications (14,3 M\$ ou -1,2 % des revenus du secteur) et Sports et divertissement (3,4 M\$ ou -7,0 %).
- Augmentation dans le secteur Média (4,1 M\$ ou 2,3 %).

BAIIA ajusté de 624,9 M\$, en hausse de 19,7 M\$ (3,3 %).

- Écart favorable dans le secteur Média (19,4 M\$), dont l'impact favorable rétroactif de 10,2 M\$ d'une entente sur les redevances pour la chaîne spécialisée LCN, combiné à l'effet du volume d'activités à la hausse dans les services cinématographiques et audiovisuels, et écart favorable au siège social (1,8 M\$).
- BAIIA ajusté du secteur Télécommunications stable.
- La variation de la juste valeur des options d'achat d'actions et des unités d'actions de Québecor a entraîné un écart favorable de 1,7 M\$ lié à la charge de rémunération à base d'actions de la Société au deuxième trimestre 2024, par rapport à la même période de 2023.

Bénéfice net attribuable aux actionnaires de 207,6 M\$ (0,90 \$ par action de base) au deuxième trimestre 2024, contre 174,1 M\$ (0,75 \$ par action de base) à la même période de 2023, soit une hausse de 33,5 M\$ (0,15 \$ par action de base) ou 19,2 %.

- Les écarts favorables s'expliquent par :
 - la hausse de 19,7 M\$ du BAIIA ajusté ;
 - la baisse de 13,0 M\$ liée à la charge d'amortissement ;
 - la diminution de 6,3 M\$ liée à la charge de restructuration, frais d'acquisition et autres ;
 - la baisse de 5,6 M\$ liée aux frais financiers ;
 - l'écart favorable de 4,1 M\$ lié aux gains et pertes sur évaluation et conversion des instruments financiers, dont 3,8 M\$ sans incidence fiscale.
- L'écart défavorable s'explique principalement par :
 - la hausse de 13,4 M\$ de la charge d'impôts sur le bénéfice.

Bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation de 205,1 M\$ (0,89 \$ par action de base) au deuxième trimestre 2024, contre 182,3 M\$ (0,79 \$ par action de base) à la même période de 2023, soit une hausse de 22,8 M\$ (0,10 \$ par action de base) ou 12,5 %.

Flux de trésorerie d'exploitation ajustés de 449,7 M\$, en baisse de 5,6 M\$ (-1,2 %) au deuxième trimestre 2024, expliquée par la hausse de 25,3 M\$ des dépenses en immobilisations, contrebalancée en partie par l'augmentation de 19,7 M\$ du BAIIA ajusté.

Flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation de 391,6 M\$, en hausse de 33,2 M\$ (9,3 %) au deuxième trimestre 2024, expliquée principalement par la hausse du BAIIA ajusté, l'écart favorable de la variation nette des éléments hors caisse liés aux activités d'exploitation et la baisse de la portion monétaire des frais financiers, contrebalancés en partie par la hausse des impôts exigibles.

Comparaison des premiers semestres 2024 et 2023

Revenus de 2,75 G\$, en hausse de 235,6 M\$ (9,4 %).

- Augmentation dans les secteurs Télécommunications (240,2 M\$ ou 11,3 % des revenus du secteur), expliquée surtout par l'impact de l'acquisition de Freedom, et Média (2,1 M\$ ou 0,6 %).
- Diminution dans le secteur Sports et divertissement (5,2 M\$ ou -5,3 %).

BAIIA ajusté de 1,18 G\$, en hausse de 136,4 M\$ (13,0 %).

- Hausse dans le secteur Télécommunications (101,8 M\$ ou 9,4 % du BAIIA ajusté du secteur), qui inclut la contribution de Freedom, écart favorable dans le secteur Média (29,1 M\$), expliqué par les mêmes raisons que celles évoquées dans l'analyse des comparaisons des deuxièmes trimestres 2024 et 2023, et écart favorable au siège social (7,0 M\$), expliqué principalement par une baisse de la charge de rémunération à base d'actions.
- Diminution dans le secteur Sports et divertissement (1,5 M\$ ou -23,4 %).
- La variation de la juste valeur des options d'achat d'actions et des unités d'actions de Québecor a entraîné un écart favorable de 10,5 M\$ lié à la charge de rémunération à base d'actions de la Société au premier semestre 2024, par rapport à la même période de 2023.

Bénéfice net attribuable aux actionnaires de 380,8 M\$ (1,65 \$ par action de base) au premier semestre 2024, contre 295,0 M\$ (1,28 \$ par action de base) à la même période de 2023, soit une hausse de 85,8 M\$ (0,37 \$ par action de base) ou 29,1 %.

- Les écarts favorables s'expliquent essentiellement par :
 - la hausse de 136,4 M\$ du BAIIA ajusté ;
 - l'écart favorable de 25,2 M\$ lié aux gains et pertes sur évaluation et conversion des instruments financiers, sans incidence fiscale ;
 - l'écart favorable de 9,7 M\$ lié à la restructuration, frais d'acquisition et autres.
- Les écarts défavorables s'expliquent principalement par :
 - la hausse de 34,7 M\$ des frais d'amortissement ;
 - l'augmentation de 25,4 M\$ liée aux frais financiers ;
 - la hausse de 21,8 M\$ de la charge d'impôts sur le bénéfice.

Bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation de 368,2 M\$ (1,60 \$ par action de base) au premier semestre 2024, contre 318,3 M\$ (1,38 \$ par action de base) à la même période de 2023, soit une hausse de 49,9 M\$ (0,22 \$ par action de base) ou 15,7 %.

Flux de trésorerie d'exploitation ajustés de 868,7 M\$, en hausse de 67,4 M\$ (8,4 %), expliquée par l'augmentation de 136,4 M\$ du BAIIA ajusté, contrebalancée en partie par la hausse de 69,0 M\$ des dépenses en immobilisations.

Flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation de 780,4 M\$, en hausse de 150,1 M\$ (23,8 %), expliquée principalement par la hausse du BAIIA ajusté, par l'écart favorable de la variation nette des éléments hors caisse liés aux activités d'exploitation et par la baisse de la portion monétaire liée à la charge de restructuration, frais d'acquisition et autres, contrebalancés en partie par la hausse de la portion monétaire des frais financiers et par la hausse des impôts exigibles.

Activités de financement

- Le 25 juin 2024, la Société a racheté toutes ses débetures convertibles 4,0 % en circulation d'un montant en capital total de 150,0 M\$. Conformément aux modalités des débetures, la Société a choisi de régler le rachat en actions et a, par conséquent, émis et remis aux porteurs 5 161 237 actions catégorie B.
- Le 21 juin 2024, Vidéotron a émis des billets de premier rang d'un montant en capital global de 600,0 M\$, portant intérêt à un taux de 4,650 % et échéant le 15 juillet 2029, ainsi que des billets de premier rang d'un montant en capital global de 400,0 M\$, portant intérêt à un taux de 5,000 % et échéant le 15 juillet 2034, pour un produit net de 992,6 M\$, déduction faite de 7,4 M\$ relativement à l'escompte à l'émission et aux frais de financement. Le produit a été utilisé pour le remboursement du 17 juin 2024 de billets de premier rang d'un montant en capital global de 600,0 M\$ US et pour réduire le montant prélevé sur sa facilité de crédit bancaire renouvelable.
- Le 17 juin 2024, Vidéotron a remboursé à l'échéance ses billets de premier rang d'un montant en capital global de 600,0 M\$ US, portant intérêt à un taux de 5,375 %, et les contrats de couverture afférents ont été réalisés pour une contrepartie totale en espèces de 662,3 M\$.
- Le 13 juin 2024, Vidéotron a modifié sa facilité de crédit à terme pour proroger la date d'échéance de la première tranche de 700,0 M\$ d'octobre 2024 à octobre 2025 et pour faire une transition vers le « *Canadian Overnight Repo Rate Average* » (CORRA).

- Le 13 juin 2024, à la suite des nouvelles notations obtenues par Vidéotron en mai 2024, toutes les sûretés sur les actifs de Vidéotron consenties aux prêteurs bancaires ont été éliminées et tous les instruments de dette afférents (y compris les instruments financiers dérivés) sont dorénavant non garantis par des sûretés.
- Le 6 mai 2024, l'agence de notation de crédit S&P Global Ratings a relevé la notation de la dette non garantie de Vidéotron de BB+ à BBB- (perspectives stables). Le 30 mai 2024, l'agence de notation de crédit Moody's Ratings a relevé la notation de la dette non garantie de Vidéotron de Ba2 à Baa3 (perspectives stables).

Capital-actions

Programme de rachat d'actions dans le cours normal des activités

Le 7 août 2024, le conseil d'administration de la Société a autorisé un programme de rachat dans le cours normal des activités pour un maximum de 1 000 000 actions de catégorie A (droits de vote multiples) (« actions catégorie A ») représentant environ 1,3 % des actions catégorie A émises et en circulation, et pour un maximum de 5 000 000 actions catégorie B représentant environ 3,2 % des actions catégorie B émises et en circulation le 1^{er} août 2024. Les rachats peuvent être effectués entre le 15 août 2024 et le 14 août 2025, au cours du marché en vigueur sur le marché libre par l'entremise de la Bourse de Toronto ou d'autres systèmes de négociation parallèles au Canada. Toutes les actions ainsi rachetées seront annulées. En date du 1^{er} août 2024, 76 692 135 actions catégorie A et 157 784 692 actions catégorie B étaient émises et en circulation.

La moyenne quotidienne des opérations sur les actions catégorie A et les actions catégorie B de la Société entre le 1^{er} février 2024 et le 31 juillet 2024 sur la Bourse de Toronto conformément aux exigences de cette bourse, ou d'autres systèmes de négociation parallèles au Canada a été de 966 actions catégorie A et de 646 340 actions catégorie B. Par conséquent, la Société pourra racheter un maximum de 1 000 actions catégorie A et de 161 585 actions catégorie B au cours d'un même jour de Bourse aux termes de son programme de rachat.

La Société est d'avis que le rachat des actions en vertu de cette offre publique de rachat dans le cours normal des activités est dans le meilleur intérêt de la Société et de ses actionnaires.

La Société annonce également qu'elle conclura le ou vers le 9 août 2024 une entente visant un régime d'achat de titres automatique (le « régime ») avec un courtier désigné en vue de permettre le rachat d'actions aux termes du régime à des moments où il lui serait interdit de le faire en raison de restrictions réglementaires ou de périodes volontaires d'interdiction des opérations. Le régime a été préalablement autorisé par la Bourse de Toronto. Il entrera en vigueur le 15 août 2024 et se terminera en même temps que le programme de rachat dans le cours normal des activités.

Aux termes du régime, avant d'entrer dans une période volontaire d'interdiction d'opérations, la Société peut demander, sans y être tenue, au courtier désigné de faire des achats dans le cadre du programme de rachat dans le cours normal des activités. Ces achats seront établis à la discrétion du courtier désigné selon des paramètres établis par la Société avant les périodes d'interdiction. En dehors de ces périodes, les rachats seront effectués à la discrétion de la direction de la Société.

Entre le 15 août 2023 et le 1^{er} août 2024, des 1 000 000 actions catégorie A et 2 000 000 actions catégorie B qu'elle était autorisée à racheter dans le cadre du précédent programme de rachat dans le cours normal des activités, la Société n'a racheté aucune action catégorie A, et a racheté 1 660 500 actions catégorie B au prix moyen pondéré de 29,10956 \$ par action au moyen de transactions sur le marché libre, par l'entremise de la Bourse de Toronto et de systèmes de négociation parallèles au Canada.

Au premier semestre 2024, la Société a racheté et annulé 940 000 actions catégorie B pour une contrepartie totale en espèces de 27,7 M\$. L'excédent de 22,1 M\$ du prix de rachat sur la valeur comptable des actions catégorie B rachetées a été comptabilisé en réduction des bénéfices non répartis.

Émission d'actions

Le 25 juin 2024, la Société a racheté toutes ses débetures convertibles 4,0 % en circulation d'un montant en capital total de 150,0 M\$. Conformément aux modalités des débetures, la Société a choisi de régler le rachat en actions et a, par conséquent, émis et remis aux porteurs 5 161 237 actions catégorie B.

Acquisition

Le 3 avril 2023, Vidéotron a acquis Freedom auprès de Shaw Communications Inc. Vidéotron a payé 2,07 G\$ en espèces et a assumé certains passifs, principalement des obligations locatives. L'acquisition inclut toute la clientèle des services sans fil et Internet de la marque Freedom ainsi que l'infrastructure, le spectre et les points de vente qui lui appartiennent.

Dividendes déclarés

Le 7 août 2024, le conseil d'administration de Québecor a déclaré un dividende trimestriel de 0,325 \$ par action sur les actions catégorie A et sur les actions catégorie B. Ce dividende sera versé le 17 septembre 2024 aux actionnaires inscrits à la date de clôture des registres le 23 août 2024. Ce dividende est désigné à titre de dividende déterminé conformément au paragraphe 89(14) de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada et à son équivalent provincial.

Licences de spectre

Le 29 mai 2024, Vidéotron a acquis 305 blocs de spectre de la bande de 3 800 MHz à l'échelle du pays pour un prix total de 298,9 M\$ (59,8 M\$ ont été payés en janvier 2024 et 239,1 M\$ ont été payés en mai 2024). Environ 61 % des 305 blocs de spectre sans fil se trouvent à l'extérieur du Québec, principalement dans le sud de l'Ontario, en Alberta et en Colombie-Britannique.

Information financière détaillée

Pour une analyse détaillée des résultats du deuxième trimestre 2024 de Québecor, le lecteur peut consulter le rapport de gestion ainsi que les états financiers consolidés résumés de Québecor qui sont disponibles sur son site à l'adresse <www.quebecor.com/fr/investisseurs/documents-financiers> ou sur le site Internet de SEDAR+ à l'adresse <www.sedarplus.ca>.

Téléconférence des investisseurs et diffusion sur Internet

Le 8 août 2024, à 11 h (HAE), aura lieu une téléconférence sur les résultats de Québecor pour le deuxième trimestre 2024, avec une période de questions réservée aux analystes financiers. On peut y accéder en composant le 1 877 293-8052, code d'accès pour les participants 69843#. La téléconférence sera diffusée en direct sur le site Internet de Québecor à l'adresse <www.quebecor.com/fr/investisseurs/conferences-et-assemblee>. Il y a lieu de s'assurer de disposer d'un logiciel adéquat avant d'écouter la téléconférence. L'adresse Internet indiquée ci-dessus comprend des directives ainsi qu'un lien direct pour le téléchargement gratuit du logiciel choisi. Ceux qui seraient dans l'impossibilité d'assister à cette conférence téléphonique pourront avoir accès à une version enregistrée (en anglais seulement) en composant le 1 877 293-8133, code d'accès 69843# et code d'accès de l'enregistrement 0114502#. Cette version enregistrée sera disponible jusqu'au 8 novembre 2024.

Mise en garde concernant l'information prospective

Les énoncés figurant dans le présent communiqué de presse qui ne sont pas des faits historiques constituent des énoncés prospectifs assujettis à des risques, à des incertitudes et à des hypothèses importants connus et inconnus qui sont susceptibles d'entraîner un écart important entre les résultats réels de Québecor dans des périodes futures et ceux qui figurent dans les énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs sont généralement reconnaissables à l'utilisation du conditionnel, d'expressions prospectives comme « proposer », « s'attendre », « pouvoir », « anticiper », « avoir l'intention de », « estimer que », « prévoir », « désirer », ou « croire » ou de la tournure négative de ces expressions ou de leurs variantes ou toute terminologie similaire. Au nombre des facteurs pouvant entraîner un écart entre les résultats réels et les attentes actuelles figurent la possibilité que la Société soit incapable de mettre en œuvre avec succès ses stratégies d'affaires, incluant sans s'y limiter, l'expansion géographique des activités de télécommunications et la réorganisation de Groupe TVA, la saisonnalité (y compris les fluctuations saisonnières des commandes de clients), les risques d'exploitation (y compris la variation de la demande des clients pour les produits de Québecor et des prix des produits et services offerts par les concurrents), les nouveaux concurrents et la capacité à fidéliser les clients actuels de Québecor et à en attirer de nouveaux, la capacité de Québecor à pénétrer de nouveaux marchés hautement concurrentiels et l'exactitude des estimations de la taille des marchés potentiels, les risques liés à la fragmentation du marché de la publicité, les risques liés aux couvertures d'assurances, les risques associés à l'investissement en capital (y compris les risques liés au développement technologique, à la disponibilité et aux bris des équipements), les risques environnementaux, les risques liés à la cybersécurité et au maintien de la protection des renseignements personnels, les risques liés aux interruptions dues à des bris d'équipements, des pannes de réseaux, la menace de catastrophes naturelles, les épidémies, les pandémies ou d'autres crises de santé publique et l'instabilité politique dans certains pays, les risques liés aux mesures d'urgence mises en œuvre par divers gouvernements, les risques associés aux conventions collectives, le risque de crédit, les risques financiers, les risques liés à l'endettement, les risques de fluctuation de taux d'intérêt, les risques de change, les risques associés aux lois et à la réglementation gouvernementale, les risques liés à un jugement ou un règlement défavorable d'un litige, les risques liés aux changements dans la législation fiscale et la fluctuation générale de la conjoncture politique et économique.

S'ajoutant à ces risques, les risques liés à l'acquisition de Freedom et à la stratégie d'expansion en dehors du Québec, y compris la capacité de Québecor à intégrer avec succès les activités de Freedom à la suite de l'acquisition et à réaliser les synergies, et les risques liés aux passifs ou coûts potentiels non connus associés à l'acquisition de Freedom. De même, les avantages et les effets prévus de l'acquisition de Freedom pourraient ne pas se concrétiser dans les délais prévus ou ne pas se concrétiser du tout, et les coûts d'opérations et investissements requis dans l'avenir pourraient être différents de ce qui est prévu. De plus, des litiges imprévus ou d'autres procédures réglementaires associés à l'acquisition de Freedom pourraient entraîner des changements dans les

paramètres de la transaction. Enfin, les impacts des investissements importants et récurrents qui seront requis dans les nouveaux marchés de Freedom ou de Vidéotron, en tant qu'ERMV ou autres, pour le développement et l'expansion et pour concurrencer efficacement avec les entreprises de services locaux titulaires (ESLT) et les autres concurrents actuels ou potentiels dans ces marchés, y compris le fait que les activités post-acquisition de Vidéotron continueront de faire face aux mêmes risques auxquels Vidéotron fait face actuellement, mais feront également face à des risques accrus liés à de nouvelles régions géographiques et de nouveaux marchés.

Les investisseurs et autres personnes devraient noter que la liste des facteurs mentionnés ci-dessus qui sont susceptibles d'influer sur les résultats futurs n'est pas exhaustive et éviter de se fier indûment à tout énoncé prospectif. Pour de plus amples renseignements sur les risques, incertitudes et hypothèses susceptibles d'entraîner un écart entre les résultats réels de Québecor et les attentes actuelles, veuillez vous reporter aux documents publics déposés par Québecor et qui sont disponibles à <www.sedarplus.ca> et à <www.quebecor.com>, y compris, en particulier, les rubriques « Informations sur les tendances » et « Risques et incertitudes » du rapport de gestion de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023.

Les énoncés prospectifs figurant dans le présent communiqué de presse reflètent les attentes de la Société au 8 août 2024 et sont sous réserve des changements pouvant se produire après cette date. La Société décline expressément toute obligation ou tout engagement de mettre à jour ces énoncés prospectifs, que ce soit en raison de nouveaux renseignements ou d'événements futurs ou pour quelque autre motif que ce soit, à moins que les lois sur les valeurs mobilières applicables l'exigent.

À propos de Québecor

Chef de file canadien des télécommunications, du divertissement, des médias d'information et de la culture, Québecor est l'une des entreprises de communication intégrées les plus performantes de l'industrie. Portées par la volonté de faire vivre la meilleure expérience qui soit à ses clients, toutes les filiales et marques de Québecor se distinguent par une offre de produits et services de qualité, multiplateformes et convergents.

Québecor (TSX : QBR.A, QBR.B), dont le siège social est solidement implanté au Québec, emploie plus de 11 000 personnes au Canada.

Entreprise familiale fondée en 1950, Québecor a à cœur de s'impliquer activement dans sa communauté. Chaque année, elle s'investit auprès de plus de 400 organismes dans les domaines aussi essentiels que sont la culture, la santé, l'éducation, l'environnement et l'entrepreneuriat.

Visitez notre site Internet : <www.quebecor.com>

Suivez-nous sur X : <www.x.com/Quebecor>

– 30 –

Source :

Hugues Simard
Chef de la direction financière
Québecor inc. et Québecor Média inc.
hugues.simard@quebecor.com
514 380-7414

Renseignements :

Direction des communications
Québecor inc. et Québecor Média inc.
medias@quebecor.com
514 380-4572

DÉFINITIONS

BAIIA ajusté

Dans son analyse des résultats d'exploitation, la Société définit le BAIIA ajusté, tel que concilié avec le bénéfice net conformément aux IFRS, comme le bénéfice net avant l'amortissement, les frais financiers, le gain (la perte) sur évaluation et conversion des instruments financiers, la restructuration, frais d'acquisition et autres, et les impôts sur le bénéfice. Le BAIIA ajusté, tel que décrit ci-dessus, n'est pas une mesure des résultats définie conformément aux IFRS. Ce n'est pas non plus une mesure destinée à remplacer des outils d'évaluation du rendement financier conformes aux IFRS ou l'état des flux de trésorerie comme indicateur de liquidités. Cette mesure ne devrait pas être considérée isolément ou comme substitut aux autres mesures de rendement calculées selon les IFRS. La direction et le conseil d'administration de la Société utilisent cette mesure pour évaluer les résultats consolidés de la Société ainsi que les résultats des secteurs d'exploitation qui en font partie. Cette mesure élimine le niveau substantiel de dépréciation et d'amortissement des actifs corporels et incorporels et n'est pas affectée par la structure du capital ou par les activités d'investissement de la Société et de ses secteurs d'activité.

En outre, le BAIIA ajusté est utile, car il constitue un élément des régimes de rémunération incitative annuels de la Société. Toutefois, cette mesure est limitée puisqu'elle ne tient pas compte des dépenses en immobilisations et des acquisitions de licences de spectre nécessaires pour générer les revenus des secteurs de la Société. D'autres mesures qui tiennent compte des dépenses en immobilisations, telles que les flux de trésorerie d'exploitation ajustés et les flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation, sont également utilisées par la Société. La définition du BAIIA ajusté de la Société peut différer de celle utilisée par d'autres entreprises.

Le tableau 2 présente le rapprochement du BAIIA ajusté avec le bénéfice net divulgué aux états financiers consolidés résumés de Québecor.

Tableau 2

Rapprochement du BAIIA ajusté présenté dans ce communiqué avec le bénéfice net divulgué aux états financiers consolidés résumés

(en millions de dollars canadiens)

| | Trois mois terminés les 30 juin | | Six mois terminés les 30 juin | |
|--|------------------------------------|-----------------|----------------------------------|-----------------|
| | 2024 | 2023 | 2024 | 2023 |
| BAIIA ajusté (BAIIA ajusté négatif) : | | | | |
| Télécommunications | 608,1 \$ | 607,6 \$ | 1 183,6 \$ | 1 081,8 \$ |
| Média | 18,9 | (0,5) | 2,2 | (26,9) |
| Sports et divertissement | 1,0 | 3,0 | 4,9 | 6,4 |
| Siège social | (3,1) | (4,9) | (6,3) | (13,3) |
| | 624,9 | 605,2 | 1 184,4 | 1 048,0 |
| Amortissement | (237,6) | (250,6) | (473,8) | (439,1) |
| Frais financiers | (108,1) | (113,7) | (217,0) | (191,6) |
| Gain (perte) sur évaluation et conversion des instruments financiers | 5,7 | 1,6 | 15,5 | (9,7) |
| Restructuration, frais d'acquisition et autres | (7,0) | (13,3) | (9,2) | (18,9) |
| Impôts sur le bénéfice | (71,3) | (57,9) | (125,7) | (103,9) |
| Bénéfice net | 206,6 \$ | 171,3 \$ | 374,2 \$ | 284,8 \$ |

Bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation

La Société définit le bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation, tel que concilié avec le bénéfice net attribuable aux actionnaires conformément aux IFRS, comme le bénéfice net attribuable aux actionnaires avant le gain (la perte) sur évaluation et conversion des instruments financiers et la restructuration, frais d'acquisition et autres, déduction faite des impôts sur le bénéfice afférents aux ajustements et du bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle afférent aux ajustements. Le bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation, tel que décrit ci-dessus, n'est pas une mesure des résultats définie conformément aux IFRS. Cette mesure ne devrait pas être considérée isolément ou comme substitut aux mesures de rendement calculées selon les IFRS. La Société utilise le bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation pour analyser les tendances en matière de rendement de ses activités. Les éléments énumérés ci-dessus sont exclus du calcul de cette mesure puisqu'ils nuisent à la comparabilité des résultats financiers. Le bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation est plus représentatif aux fins d'évaluation du bénéfice prévisible. La définition du bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation peut différer de celle utilisée par d'autres entreprises.

Le tableau 3 présente le rapprochement du bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation avec le bénéfice net attribuable aux actionnaires divulgué aux états financiers consolidés résumés de Québecor.

Tableau 3

Rapprochement du bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation présenté dans ce communiqué avec le bénéfice net attribuable aux actionnaires divulgué aux états financiers consolidés résumés

(en millions de dollars canadiens)

| | Trois mois terminés | | Six mois terminés | |
|--|---------------------|-----------------|-------------------|-----------------|
| | les 30 juin | | les 30 juin | |
| | 2024 | 2023 | 2024 | 2023 |
| Bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation | 205,1 \$ | 182,3 \$ | 368,2 \$ | 318,3 \$ |
| Gain (perte) sur évaluation et conversion des instruments financiers | 5,7 | 1,6 | 15,5 | (9,7) |
| Restructuration, frais d'acquisition et autres | (7,0) | (13,3) | (9,2) | (18,9) |
| Impôts sur le bénéfice afférents aux ajustements ¹ | 1,3 | 3,5 | 3,7 | 5,1 |
| Part des actionnaires sans contrôle afférent aux ajustements | 2,5 | – | 2,6 | 0,2 |
| Bénéfice net attribuable aux actionnaires | 207,6 \$ | 174,1 \$ | 380,8 \$ | 295,0 \$ |

¹ Y compris l'impact de la fluctuation de l'impôt sur le bénéfice, applicable sur les éléments ajustés, pour des raisons statutaires ou dans le cadre de transactions fiscales.

Flux de trésorerie d'exploitation ajustés et flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation

Flux de trésorerie d'exploitation ajustés

Les flux de trésorerie d'exploitation ajustés représentent le BAIIA ajusté, moins les dépenses en immobilisations (exclusion faite des acquisitions de licences de spectre). Les flux de trésorerie d'exploitation ajustés représentent les fonds disponibles pour les paiements d'intérêts et d'impôts, les déboursés relatifs aux programmes de restructuration, les acquisitions d'entreprises, les acquisitions de licences de spectre, le paiement de dividendes, le remboursement de la dette à long terme et d'obligations locatives, et le rachat d'actions. Les flux de trésorerie d'exploitation ajustés ne sont pas une mesure de la liquidité établie conformément aux IFRS. Il ne s'agit pas d'une mesure destinée à remplacer des outils d'évaluation du rendement financier conformes aux IFRS ou l'état des flux de trésorerie comme indicateur de liquidités. Les flux de trésorerie d'exploitation ajustés sont utilisés par la direction et le conseil d'administration de la Société pour évaluer les fonds générés sur une base consolidée par l'exploitation de l'ensemble des secteurs d'activité, en plus des flux de trésorerie d'exploitation générés par chacun d'entre eux. En outre, les flux de trésorerie d'exploitation ajustés sont utiles, car ils constituent un élément des régimes de rémunération incitative annuels de la Société. La définition des flux de trésorerie d'exploitation ajustés de la Société peut différer de celle adoptée par d'autres entreprises.

Flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation

Les flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation représentent les flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation selon les IFRS, moins les flux de trésorerie utilisés pour les dépenses en immobilisations (exclusion faite des acquisitions de licences de spectre), plus le produit de l'aliénation d'éléments d'actif. Les flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation sont utilisés par la direction et le conseil d'administration de la Société pour évaluer les fonds générés par l'exploitation de la Société. Les flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation représentent les fonds disponibles pour les acquisitions d'entreprises, les acquisitions de licences de spectre, le paiement de dividendes, le remboursement de la dette à long terme et d'obligations locatives, et le rachat d'actions. Les flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation ne sont pas une mesure de la liquidité établie conformément aux IFRS. Il ne s'agit pas d'une mesure destinée à remplacer des outils d'évaluation du rendement financier conformes aux IFRS ou l'état des flux de trésorerie comme indicateur de liquidités. La définition des flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation de la Société peut différer de celle adoptée par d'autres entreprises.

Les tableaux 4 et 5 présentent le rapprochement des flux de trésorerie d'exploitation ajustés et des flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation avec les flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation divulgués aux états financiers consolidés résumés.

Tableau 4
Flux de trésorerie d'exploitation ajustés
(en millions de dollars canadiens)

| | Trois mois terminés les 30 juin | | Six mois terminés les 30 juin | |
|--|------------------------------------|-----------------|----------------------------------|-----------------|
| | 2024 | 2023 | 2024 | 2023 |
| BAlIA ajusté (BAlIA ajusté négatif) | | | | |
| Télécommunications | 608,1 \$ | 607,6 \$ | 1 183,6 \$ | 1 081,8 \$ |
| Média | 18,9 | (0,5) | 2,2 | (26,9) |
| Sports et divertissement | 1,0 | 3,0 | 4,9 | 6,4 |
| Siège social | (3,1) | (4,9) | (6,3) | (13,3) |
| | 624,9 | 605,2 | 1 184,4 | 1 048,0 |
| Moins | | | | |
| Dépenses en immobilisations ¹ : | | | | |
| Télécommunications | (162,1) | (145,9) | (295,0) | (240,6) |
| Média | (11,0) | (2,2) | (17,2) | (3,2) |
| Sports et divertissement | (1,9) | (1,7) | (3,3) | (2,6) |
| Siège social | (0,2) | (0,1) | (0,2) | (0,3) |
| | (175,2) | (149,9) | (315,7) | (246,7) |
| Flux de trésorerie d'exploitation ajustés | | | | |
| Télécommunications | 446,0 | 461,7 | 888,6 | 841,2 |
| Média | 7,9 | (2,7) | (15,0) | (30,1) |
| Sports et divertissement | (0,9) | 1,3 | 1,6 | 3,8 |
| Siège social | (3,3) | (5,0) | (6,5) | (13,6) |
| | 449,7 \$ | 455,3 \$ | 868,7 \$ | 801,3 \$ |

¹ **Rapprochement avec les flux de trésorerie utilisés pour les dépenses en immobilisations selon les états financiers consolidés résumés**

| | Trois mois terminés les 30 juin | | Six mois terminés les 30 juin | |
|---|---------------------------------|-------------------|-------------------------------|-------------------|
| | 2024 | 2023 | 2024 | 2023 |
| Dépenses en immobilisations | (175,2) \$ | (149,9) \$ | (315,7) \$ | (246,7) \$ |
| Variation nette des éléments hors caisse courants liés aux dépenses en immobilisations (exclusion faite du crédit gouvernemental pour grands projets d'investissement à recevoir) | 3,9 | 13,9 | (21,8) | (14,5) |
| Flux de trésorerie utilisés pour les dépenses en immobilisations | (171,3) \$ | (136,0) \$ | (337,5) \$ | (261,2) \$ |

Tableau 5**Flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation et flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation divulgués aux états financiers consolidés résumés**

(en millions de dollars canadiens)

| | Trois mois terminés les 30 juin | | Six mois terminés les 30 juin | |
|---|------------------------------------|--------------|----------------------------------|--------------|
| | 2024 | 2023 | 2024 | 2023 |
| Flux de trésorerie d'exploitation ajustés provenant du tableau 4 | 449,7 | 455,3 | 868,7 | 801,3 |
| Plus (moins) | | | | |
| Portion monétaire des frais financiers | (105,7) | (111,5) | (212,3) | (187,7) |
| Portion monétaire liée à la restructuration, frais d'acquisition et autres | (8,5) | (13,8) | (8,9) | (20,3) |
| Impôts exigibles | (64,7) | (57,6) | (146,8) | (125,1) |
| Autres | 1,5 | 2,0 | 2,8 | 2,3 |
| Variation nette des éléments hors caisse liés aux activités d'exploitation | (55,4) | (65,4) | (38,3) | (86,1) |
| Variation nette des éléments hors caisse courants liés aux dépenses en immobilisations (exclusion faite du crédit gouvernemental pour grands projets d'investissement à recevoir) | 3,9 | 13,9 | (21,8) | (14,5) |
| Flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation | 220,8 | 222,9 | 443,4 | 369,9 |
| Plus (moins) | | | | |
| Flux de trésorerie utilisés pour les dépenses en immobilisations (exclusion faite des acquisitions de licences de spectre) | 171,3 | 136,0 | 337,5 | 261,2 |
| Produits de l'aliénation d'éléments d'actif | (0,5) | (0,5) | (0,5) | (0,8) |
| Flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation | 391,6 | 358,4 | 780,4 | 630,3 |

Ratio d'endettement net consolidé

Le ratio d'endettement net consolidé représente la dette nette consolidée, exclusion faite des débetures convertibles, divisée par le BAIIA ajusté des 12 derniers mois. La dette nette consolidée, exclusion faite des débetures convertibles, représente le total de la dette à long terme, plus les emprunts bancaires, les obligations locatives et les passifs liés aux instruments financiers dérivés, moins les actifs liés aux instruments financiers dérivés et les espèces et quasi-espèces. Le ratio d'endettement net consolidé sert à évaluer le levier financier de la Société et est utilisé par la direction et le conseil d'administration dans les décisions liées à la structure du capital de la Société, y compris la stratégie de financement, et dans la gestion du risque lié aux échéances des dettes. Le ratio d'endettement net consolidé exclut les débetures convertibles puisque ces débetures peuvent être rachetées au gré de la Société, sous certaines conditions, en émettant des actions catégorie B de Québec. Le ratio d'endettement net consolidé n'est pas une mesure établie conformément aux IFRS. Il ne vise pas à remplacer des outils d'évaluation conformes aux IFRS ou le bilan afin d'évaluer la situation financière. La définition du ratio d'endettement net consolidé de la Société peut différer de celle adoptée par d'autres entreprises.

Le tableau 6 présente le calcul du ratio d'endettement net consolidé ainsi que le rapprochement avec les éléments du bilan divulgués aux états financiers consolidés résumés de Québec.

Tableau 6**Ratio d'endettement net consolidé**

(en millions de dollars canadiens)

| | 30 juin 2024 | | 31 déc. 2023 | |
|--|-------------------------|-----------|-----------------|-----------|
| Dettes à long terme totale¹ | 7 757,2 | \$ | 7 668,2 | \$ |
| Plus (moins) | | | | |
| Obligations locatives ² | 373,1 | | 376,2 | |
| Emprunts bancaires | 9,0 | | 9,6 | |
| Instruments financiers dérivés ³ | (76,9) | | (110,8) | |
| Espèces et quasi-espèces | (8,1) | | (11,1) | |
| Dettes nettes consolidées exclusion faite des débetures convertibles | 8 054,3 | | 7 932,1 | |
| Divisée par : | | | | |
| BALIA ajusté sur 12 mois ⁴ | 2 374,2 | \$ | 2 337,1 | \$ |
| Ratio d'endettement net consolidé⁴ | 3,39x | | 3,39x | |

¹ Exclut les variations de la juste valeur de la dette à long terme liées au risque de taux d'intérêt couvert et les frais de financement.

² Passif à court terme et à long terme.

³ Actif à court terme et à long terme, moins le passif à long terme.

⁴ Sur une base pro forma au 31 décembre 2023 utilisant le BALIA ajusté de Freedom des 12 derniers mois.

Indicateur clé de rendement*Unité génératrice de revenus*

La Société se sert d'un indicateur clé de rendement utilisé dans l'industrie, soit l'UGR. Une UGR représente, le cas échéant, le nombre de lignes aux services de téléphonie mobile et filaire ainsi que le nombre de clients aux services d'accès Internet et de télédistribution. L'UGR n'est pas une mesure établie conformément aux IFRS, et la définition et la méthode de calcul de l'UGR utilisées par la Société peuvent différer de celles utilisées par d'autres entreprises ou publiées par des autorités publiques.

QUÉBECOR INC.

ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS

(en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action)
(non audités)

| | Trois mois terminés les | | Six mois terminés les | |
|--|-------------------------|-------------------|-----------------------|-------------------|
| | 2024 | 30 juin 2023 | 2024 | 30 juin 2023 |
| Revenus | 1 386,9 | \$ 1 398,5 | \$ 2 749,7 | \$ 2 514,1 |
| Coûts liés au personnel | 187,2 | 198,5 | 376,4 | 375,0 |
| Achats de biens et services | 574,8 | 594,8 | 1 188,9 | 1 091,1 |
| Amortissement | 237,6 | 250,6 | 473,8 | 439,1 |
| Frais financiers | 108,1 | 113,7 | 217,0 | 191,6 |
| (Gain) perte sur évaluation et conversion des instruments financiers | (5,7) | (1,6) | (15,5) | 9,7 |
| Restructuration, frais d'acquisition et autres | 7,0 | 13,3 | 9,2 | 18,9 |
| Bénéfice avant impôts sur le bénéfice | 277,9 | 229,2 | 499,9 | 388,7 |
| Impôts sur le bénéfice (recouvrement) : | | | | |
| Exigibles | 64,7 | 57,6 | 146,8 | 125,1 |
| Différés | 6,6 | 0,3 | (21,1) | (21,2) |
| | 71,3 | 57,9 | 125,7 | 103,9 |
| Bénéfice net | 206,6 | \$ 171,3 | \$ 374,2 | \$ 284,8 |
| Bénéfice net (perte nette) attribuable aux | | | | |
| Actionnaires | 207,6 | \$ 174,1 | \$ 380,8 | \$ 295,0 |
| Participations ne donnant pas le contrôle | (1,0) | (2,8) | (6,6) | (10,2) |
| Résultat par action attribuable aux actionnaires | | | | |
| De base | 0,90 | \$ 0,75 | \$ 1,65 | \$ 1,28 |
| Dilué | 0,90 | 0,73 | 1,65 | 1,28 |
| Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en millions) | 230,8 | 230,9 | 230,8 | 230,9 |
| Nombre moyen pondéré d'actions diluées (en millions) | 231,1 | 236,2 | 231,1 | 231,3 |

QUÉBECOR INC.

ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

(en millions de dollars canadiens)
(non audités)

| | Trois mois terminés les | | Six mois terminés les | |
|--|-------------------------|-----------------|-----------------------|-----------------|
| | 30 juin | | 30 juin | |
| | 2024 | 2023 | 2024 | 2023 |
| Bénéfice net | 206,6 | \$ 171,3 | \$ 374,2 | \$ 284,8 |
| Autres éléments du résultat global : | | | | |
| Éléments pouvant être reclassés aux résultats : | | | | |
| Couvertures de flux de trésorerie : | | | | |
| (Perte) gain sur évaluation des instruments financiers dérivés | (13,7) | 23,5 | (5,8) | 27,5 |
| Impôts différés | 2,4 | (4,9) | (0,1) | (5,1) |
| Perte sur conversion de participations dans des entreprises associées étrangères | (0,7) | (9,3) | (1,9) | (9,7) |
| Éléments qui ne seront pas reclassés aux résultats : | | | | |
| Régimes à prestations définies : | | | | |
| Gain sur réévaluation | 9,9 | - | 63,7 | - |
| Impôts différés | (2,6) | - | (16,7) | - |
| Instrument de capitaux propres : | | | | |
| Gain (perte) sur réévaluation d'un instrument de capitaux propres | 0,4 | (5,4) | 3,7 | 1,4 |
| Impôts différés | (0,1) | 0,7 | (0,5) | (0,1) |
| | (4,4) | 4,6 | 42,4 | 14,0 |
| Résultat global | 202,2 | \$ 175,9 | \$ 416,6 | \$ 298,8 |
| Résultat global attribuable aux | | | | |
| Actionnaires | 202,7 | \$ 178,7 | \$ 419,4 | \$ 309,0 |
| Participations ne donnant pas le contrôle | (0,5) | (2,8) | (2,8) | (10,2) |

QUÉBECOR INC.

INFORMATION SECTORIELLE

(en millions de dollars canadiens)
(non audité)

Trois mois terminés le 30 juin 2024

| | Télécommu- nications | Média | Sports et divertis- sement | Siège social et inter- sectoriels | Total |
|---|-------------------------|----------|----------------------------------|--|--------------|
| Revenus | 1 186,9 | \$ 184,4 | \$ 45,4 | \$ (29,8) | \$ 1 386,9 |
| Coûts liés au personnel | 122,2 | 44,9 | 11,1 | 9,0 | 187,2 |
| Achats de biens et services | 456,6 | 120,6 | 33,3 | (35,7) | 574,8 |
| BAlIA ajusté ¹ | 608,1 | 18,9 | 1,0 | (3,1) | 624,9 |
| Amortissement | | | | | 237,6 |
| Frais financiers | | | | | 108,1 |
| Gain sur évaluation et conversion des instruments financiers | | | | | (5,7) |
| Restructuration, frais d'acquisition et autres | | | | | 7,0 |
| Bénéfice avant impôts sur le bénéfice | | | | | 277,9 |
| Flux de trésorerie utilisés pour les dépenses en immobilisations | 160,0 | \$ 9,2 | \$ 1,9 | \$ 0,2 | \$ 171,3 |
| Acquisition de licences de spectre | 239,1 | - | - | - | 239,1 |

Trois mois terminés le 30 juin 2023

| | Télécommu- nications | Média | Sports et divertis- sement | Siège social et inter- sectoriels | Total |
|---|-------------------------|----------|----------------------------------|--|--------------|
| Revenus | 1 201,2 | \$ 180,3 | \$ 48,8 | \$ (31,8) | \$ 1 398,5 |
| Coûts liés au personnel | 125,6 | 54,2 | 11,8 | 6,9 | 198,5 |
| Achats de biens et services | 468,0 | 126,6 | 34,0 | (33,8) | 594,8 |
| BAlIA ajusté ¹ | 607,6 | (0,5) | 3,0 | (4,9) | 605,2 |
| Amortissement | | | | | 250,6 |
| Frais financiers | | | | | 113,7 |
| Gain sur évaluation et conversion des instruments financiers | | | | | (1,6) |
| Restructuration, frais d'acquisition et autres | | | | | 13,3 |
| Bénéfice avant impôts sur le bénéfice | | | | | 229,2 |
| Flux de trésorerie utilisés pour les dépenses en immobilisations | 133,4 | \$ 0,8 | \$ 1,7 | \$ 0,1 | \$ 136,0 |

QUÉBECOR INC.

INFORMATION SECTORIELLE (suite)

(en millions de dollars canadiens)
(non audité)

Six mois terminés le 30 juin 2024

| | Télécommu- nications | Média | Sports et divertis- sement | Siège social et inter- sectoriels | Total |
|---|-------------------------|----------|----------------------------------|--|--------------|
| Revenus | 2 366,4 | \$ 353,2 | \$ 92,1 | \$ (62,0) | \$ 2 749,7 |
| Coûts liés au personnel | 245,4 | 92,5 | 22,2 | 16,3 | 376,4 |
| Achats de biens et services | 937,4 | 258,5 | 65,0 | (72,0) | 1 188,9 |
| BAIIA ajusté ¹ | 1 183,6 | 2,2 | 4,9 | (6,3) | 1 184,4 |
| Amortissement | | | | | 473,8 |
| Frais financiers | | | | | 217,0 |
| Gain sur évaluation et conversion des instruments financiers | | | | | (15,5) |
| Restructuration, frais d'acquisition et autres | | | | | 9,2 |
| Bénéfice avant impôts sur le bénéfice | | | | | 499,9 |
| Flux de trésorerie utilisés pour les dépenses en immobilisations | 321,0 | \$ 13,0 | \$ 3,3 | \$ 0,2 | \$ 337,5 |
| Acquisition de licences de spectre | 298,9 | - | - | - | 298,9 |

Six mois terminés le 30 juin 2023

| | Télécommu- nications | Média | Sports et divertis- sement | Siège social et inter- sectoriels | Total |
|---|-------------------------|----------|----------------------------------|--|--------------|
| Revenus | 2 126,2 | \$ 351,1 | \$ 97,3 | \$ (60,5) | \$ 2 514,1 |
| Coûts liés au personnel | 223,5 | 110,8 | 23,4 | 17,3 | 375,0 |
| Achats de biens et services | 820,9 | 267,2 | 67,5 | (64,5) | 1 091,1 |
| BAIIA ajusté ¹ | 1 081,8 | (26,9) | 6,4 | (13,3) | 1 048,0 |
| Amortissement | | | | | 439,1 |
| Frais financiers | | | | | 191,6 |
| Perte sur évaluation et conversion des instruments financiers | | | | | 9,7 |
| Restructuration, frais d'acquisition et autres | | | | | 18,9 |
| Bénéfice avant impôts sur le bénéfice | | | | | 388,7 |
| Flux de trésorerie utilisés pour les dépenses en immobilisations | 255,0 | \$ 3,3 | \$ 2,6 | \$ 0,3 | \$ 261,2 |
| Acquisition de licences de spectre | 9,9 | - | - | - | 9,9 |

¹ Le chef de la direction utilise le BAIIA ajusté comme mesure du profit pour évaluer le rendement de chaque secteur. Le BAIIA ajusté est une mesure non normalisée selon les IFRS et est définie comme étant le bénéfice net avant l'amortissement, les frais financiers, (le gain) la perte sur évaluation et conversion des instruments financiers, la restructuration, les frais d'acquisition et autres et les impôts sur le bénéfice.

QUÉBECOR INC.
ÉTATS CONSOLIDÉS DES CAPITAUX PROPRES

(en millions de dollars canadiens)
(non audités)

| | Capitaux propres attribuables aux actionnaires | | | | Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle | Total des capitaux propres |
|------------------------------------|--|------------------|------------------------|--|---|----------------------------|
| | Capital-actions | Surplus d'apport | Bénéfices non répartis | Cumul des autres éléments du résultat global | | |
| Solde au 31 décembre 2022 | 916,2 | \$ 17,4 | \$ 421,9 | \$ 1,8 | \$ 126,2 | \$ 1 483,5 |
| Bénéfice net (perte nette) | - | - | 295,0 | - | (10,2) | 284,8 |
| Autres éléments du résultat global | - | - | - | 14,0 | - | 14,0 |
| Dividendes | - | - | (138,6) | - | (0,2) | (138,8) |
| Solde au 30 juin 2023 | 916,2 | 17,4 | 578,3 | 15,8 | 115,8 | 1 643,5 |
| Bénéfice net (perte nette) | - | - | 355,5 | - | (5,2) | 350,3 |
| Autres éléments du résultat global | - | - | - | (10,0) | 0,6 | (9,4) |
| Dividendes | - | - | (138,5) | - | - | (138,5) |
| Rachat d'actions catégorie B | (1,6) | - | (6,2) | - | - | (7,8) |
| Disposition d'entreprise | - | - | - | - | (0,4) | (0,4) |
| Solde au 31 décembre 2023 | 914,6 | 17,4 | 789,1 | 5,8 | 110,8 | 1 837,7 |
| Bénéfice net (perte nette) | - | - | 380,8 | - | (6,6) | 374,2 |
| Autres éléments du résultat global | - | - | - | 38,6 | 3,8 | 42,4 |
| Dividendes | - | - | (149,9) | - | (0,1) | (150,0) |
| Rachat d'actions catégorie B | (5,6) | - | (22,1) | - | - | (27,7) |
| Émission d'actions catégorie B | 150,0 | - | - | - | - | 150,0 |
| Solde au 30 juin 2024 | 1 059,0 | \$ 17,4 | \$ 997,9 | \$ 44,4 | \$ 107,9 | \$ 2 226,6 |

QUÉBECOR INC.

ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en millions de dollars canadiens)
(non audités)

| | Trois mois terminés les 30 juin | | Six mois terminés les 30 juin | |
|--|------------------------------------|----------------|----------------------------------|----------------|
| | 2024 | 2023 | 2024 | 2023 |
| Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation | | | | |
| Bénéfice net | 206,6 | \$ 171,3 | \$ 374,2 | \$ 284,8 |
| Ajustements pour : | | | | |
| Amortissement des immobilisations corporelles | 142,0 | 156,2 | 283,9 | 290,1 |
| Amortissement des actifs incorporels | 62,7 | 64,5 | 128,0 | 107,9 |
| Amortissement des actifs liés au droit d'utilisation | 32,9 | 29,9 | 61,9 | 41,1 |
| (Gain) perte sur évaluation et conversion des instruments financiers | (5,7) | (1,6) | (15,5) | 9,7 |
| Dépréciation d'actifs | 8,0 | - | 10,4 | - |
| Amortissement des frais de financement | 2,4 | 2,2 | 4,7 | 3,9 |
| Impôts différés | 6,6 | 0,3 | (21,1) | (21,2) |
| Autres | (8,5) | 1,0 | (7,8) | 0,1 |
| | 447,0 | 423,8 | 818,7 | 716,4 |
| Variation nette des éléments hors caisse liée aux activités d'exploitation | (55,4) | (65,4) | (38,3) | (86,1) |
| Flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation | 391,6 | 358,4 | 780,4 | 630,3 |
| Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement | | | | |
| Dépenses en immobilisations | (171,3) | (136,0) | (337,5) | (261,2) |
| Subventions différées (utilisées) reçues pour financer les dépenses en immobilisations | - | (13,9) | 37,0 | (33,9) |
| Acquisitions de licences de spectre | (239,1) | - | (298,9) | (9,9) |
| Acquisition d'entreprises | (7,0) | (2 067,8) | (7,0) | (2 067,8) |
| Produit de l'aliénation d'éléments d'actif | 0,5 | 0,5 | 0,5 | 0,8 |
| Acquisitions de placements et autres | (0,8) | (3,3) | (15,4) | (3,9) |
| Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement | (417,7) | (2 220,5) | (621,3) | (2 375,9) |
| Flux de trésorerie liés aux activités de financement | | | | |
| Variation nette des emprunts bancaires | (3,3) | (24,2) | (0,6) | - |
| Variation nette des facilités de crédit renouvelable, déduction faite des frais de financement | (109,4) | (38,3) | (217,2) | 642,2 |
| Émission de la dette à long terme, déduction faite des frais de financement | 992,6 | 2 092,5 | 992,6 | 2 092,5 |
| Remboursement de la dette à long terme | (825,3) | - | (825,3) | (1 138,1) |
| Règlement de contrats de couverture | 163,0 | - | 163,0 | 307,2 |
| Remboursement d'obligations locatives | (31,6) | (22,2) | (59,9) | (33,1) |
| Rachat d'actions catégorie B | (27,7) | - | (27,7) | - |
| Dividendes | (149,9) | (138,6) | (149,9) | (138,6) |
| Dividendes payés à des participations ne donnant pas le contrôle | (0,1) | (0,1) | (0,1) | (0,2) |
| Flux de trésorerie générés par (utilisés pour) les activités de financement | 8,3 | 1 869,1 | (125,1) | 1 731,9 |
| Variation nette des espèces, quasi-espèces et espèces affectées | (17,8) | 7,0 | 34,0 | (13,7) |
| Espèces, quasi-espèces et espèces affectées au début de la période | 62,9 | 25,2 | 11,1 | 45,9 |
| Espèces, quasi-espèces et espèces affectées à la fin de la période | 45,1 | \$ 32,2 | \$ 45,1 | \$ 32,2 |
| Les espèces, quasi-espèces et espèces affectées se composent comme suit | | | | |
| Espèces et quasi-espèces | 8,1 | \$ 26,8 | \$ 8,1 | \$ 26,8 |
| Espèces affectées | 37,0 | 5,4 | 37,0 | 5,4 |
| | 45,1 | \$ 32,2 | \$ 45,1 | \$ 32,2 |
| Flux de trésorerie utilisés pour les dépenses en immobilisations | | | | |
| Acquisitions d'immobilisations corporelles | 126,5 | \$ 98,5 | \$ 253,5 | \$ 188,0 |
| Acquisitions d'actifs incorporels (excluant les acquisitions de licences de spectre) | 44,8 | 37,5 | 84,0 | 73,2 |
| | 171,3 | \$ 136,0 | \$ 337,5 | \$ 261,2 |

QUÉBECOR INC.

BILANS CONSOLIDÉS

(en millions de dollars canadiens)
(non audités)

30 juin

31 décembre

2024

2023

Actif

Actif à court terme

| | | | | |
|---------------------------------------|----------------|----|----------------|----|
| Espèces et quasi-espèces | 8,1 | \$ | 11,1 | \$ |
| Espèces affectées | 37,0 | | - | |
| Débiteurs | 1 135,9 | | 1 175,1 | |
| Actifs liés à des contrats | 134,0 | | 125,4 | |
| Impôts sur le bénéfice | 33,4 | | 49,0 | |
| Stocks | 444,2 | | 512,1 | |
| Instruments financiers dérivés | - | | 129,3 | |
| Autres éléments d'actif à court terme | 206,2 | | 192,3 | |
| | 1 998,8 | | 2 194,3 | |

Actif à long terme

| | | | | |
|------------------------------------|-----------------|--|-----------------|--|
| Immobilisations corporelles | 3 391,2 | | 3 417,9 | |
| Actifs incorporels | 3 639,5 | | 3 385,1 | |
| Actifs liés au droit d'utilisation | 338,0 | | 340,8 | |
| Écart d'acquisition | 2 713,4 | | 2 721,2 | |
| Instruments financiers dérivés | 76,9 | | 35,8 | |
| Impôts différés | 23,1 | | 23,4 | |
| Autres éléments d'actif | 698,4 | | 622,8 | |
| | 10 880,5 | | 10 547,0 | |

Total de l'actif

12 879,3 \$ **12 741,3** \$

Passif et capitaux propres

Passif à court terme

| | | | | |
|---|----------------|----|----------------|----|
| Emprunts bancaires | 9,0 | \$ | 9,6 | \$ |
| Créditeurs, charges à payer et provisions | 1 003,2 | | 1 185,9 | |
| Revenus différés | 384,1 | | 370,6 | |
| Subventions différées | 37,0 | | - | |
| Impôts sur le bénéfice | 38,0 | | 24,7 | |
| Débiteures convertibles | - | | 150,0 | |
| Tranche à court terme de la dette à long terme | 400,0 | | 1 480,6 | |
| Tranche à court terme des obligations locatives | 100,0 | | 98,5 | |
| | 1 971,3 | | 3 319,9 | |

Passif à long terme

| | | | | |
|--------------------------------|----------------|--|----------------|--|
| Dette à long terme | 7 322,1 | | 6 151,8 | |
| Obligations locatives | 273,1 | | 277,7 | |
| Instruments financiers dérivés | - | | 54,3 | |
| Impôts différés | 805,7 | | 809,7 | |
| Autres éléments de passif | 280,5 | | 290,2 | |
| | 8 681,4 | | 7 583,7 | |

Capitaux propres

| | | | | |
|---|----------------|--|----------------|--|
| Capital-actions | 1 059,0 | | 914,6 | |
| Surplus d'apport | 17,4 | | 17,4 | |
| Bénéfices non répartis | 997,9 | | 789,1 | |
| Cumul des autres éléments du résultat global | 44,4 | | 5,8 | |
| Capitaux propres attribuables aux actionnaires | 2 118,7 | | 1 726,9 | |
| Participations ne donnant pas le contrôle | 107,9 | | 110,8 | |
| | 2 226,6 | | 1 837,7 | |

Total du passif et des capitaux propres

12 879,3 \$ **12 741,3** \$